

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 26 JUIN 2017**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 26  
Pouvoirs : 9  
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 20/06/2017

Le 26 juin 2017, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Dominique VIAL.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Bernard HENRY), Noël CHEYNET (Pouvoir Jacky DUTRUC), Dominique DESFORGES (Pouvoir Béatrice GUERIN), Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Chantal NOEL), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Yann GALLAY), Pierre PERNET, Bernard REY (Pouvoir Nathalie BARDE), Etienne SERRAT (Pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (Pouvoir Marc PECHOUX), Frédéric VALLOS (Pouvoir Françoise DUVILLARD),

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Raymond MOUSSY.

**OBJET : FINANCES – Contrat de territoire avec la Région AURA et le Département de l'Ain**

M. Bernard GRISON, Président, indique que la Région Auvergne-Rhône Alpes et le Département de l'Ain ont souhaité répondre aux défis du territoire de la Dombes et du Val de Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique. Le périmètre de ce contrat correspond à celui des communautés de la Dombes, Val de Saône Centre et Dombes Saône Vallée.

Le contrat mobilise 16.5 M€ pour la Région et 16.5 M€ pour le Département de l'Ain.

Il vise à soutenir uniquement des projets d'investissement, qui doivent faire l'objet de demandes d'attributions particulières, auprès des instances de la Région et du Département.

Quatre axes de travail prioritaires, répondant aux besoins du territoire ont été définis et des enveloppes financières indicatives ont été arrêtées pour les interventions de la Région et du Département :

1. Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles ;
2. Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local ;
3. Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée ;
4. Développer un tourisme à la hauteur des potentialités.

La gouvernance est assurée dans le cadre de deux instances :

- Un Conseil de territoire dont la composition est déterminée par le Département et la Région ; il se réunit annuellement sous la présidence des Présidents de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de l'Ain ou de leurs représentants ;

- Un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi du Contrat Dombes-Saône et de porter la dynamique de développement économique, touristique et environnementale pour l'ensemble du territoire Dombes Saône. Le comité de pilotage proposera les évolutions du contrat à envisager par la Région Auvergne-Rhône Alpes et par le Département de l'Ain. La composition du comité de pilotage comprend : 8 représentants de la Région et du Département, 8 élus locaux, 3 représentants des chambres consulaires et 8 membres de la société civile (associations)

Le projet de contrat établi par les services de la Région et du Département est annexé à la présente délibération.

D'ores et déjà, les collectivités sont invitées à déposer les dossiers correspondant à l'un des 4 axes définis pour ce contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 1 abstention et 34 voix pour :

- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de territoire à passer avec la Région Auvergne-Rhône Alpes et le Département de l'Ain, et cosigné par les Communautés de communes de la Dombes et Val de Saône Centre tel que présenté en séance ;
- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat ainsi que tout document se rapportant à ce contrat.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **13 JUIL. 2017** A Trévoux, le 26/06/2017  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170626-2017C67-AE  
Affichage le : **13 JUIL. 2017**

**Le Président,  
Bernard GRISON**

